

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020357 – ASA 29/003/02

Action complémentaire sur l'AU 41/02 (ASA 29/002/02 du 11 février 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

### MALDIVES

Mohamed Zaki (h), homme d'affaires  
Ibrahim Luthfee (h), homme d'affaires  
Ahammaadhee (h)  
Fatimath Nisreen (f)

Personnes relâchées : Ismail Zaki (h), homme d'affaires  
Naushad Waheed (h), artiste caricaturiste

Londres, le 5 juin 2002

D'après les informations recueillies, Ismail Zaki, qui a été arrêté en compagnie de son frère Mohamed Zaki à Malé, le 31 janvier, a été placé en résidence surveillée le 14 février, avant de recouvrer sa liberté le 23 février. Il ne peut toutefois pas quitter le pays, son passeport ne lui ayant pas été restitué par les autorités. Il semble que Naushad Waheed ait également été relâché, mais on ignore quelles sont les charges retenues contre lui.

Mohamed Zaki est apparemment toujours incarcéré au centre de détention de Dhoonidhoo, sur une petite île située à proximité de Malé. Les autorités maldiviennes n'ont pas répondu aux appels leur demandant pour quels motifs il avait été arrêté.

D'après les informations recueillies, Ibrahim Luthfee, Mohamed Zaki, un troisième homme connu sous le nom d'Ahammaadhee et Fatimath Nisreen, une jeune femme qui travaillait pour Ibrahim Luthfee, ont été déférés devant un tribunal de Malé, le 29 mai. Il semble qu'ils n'aient pas été autorisés à bénéficier de l'assistance d'un avocat et qu'ils aient été inculpés de « *conspiration en vue de semer la haine dans les esprits à l'égard du gouvernement* ». Amnesty International ignore si Ahammaadhee et Fatimath Nisreen sont ou non les deux étudiants mentionnés dans l'AU 41/02.

Il est possible que les quatre détenus aient été arrêtés en raison de leur participation présumée à la diffusion d'un bulletin sur Internet, *Sandhaanu*. Cette publication distribuée par courrier électronique contenait apparemment des articles critiques à l'égard du gouvernement.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- réjouissez-vous d'apprendre qu'Ismail Zaki et Naushad Waheed ont été remis en liberté ;
- demandez instamment que les charges retenues contre Mohamed Zaki, Ibrahim Luthfee, Ahammaadhee et Fatimath Nisreen soient rendues publiques ;
- exhortez le gouvernement à indiquer le lieu de détention de chacune de ces quatre personnes ;
- appelez les autorités à veiller à ce que ces personnes ne soient pas soumises à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;
- demandez instamment qu'il leur soit permis d'entrer en contact avec leurs familles, de consulter leurs avocats et de recevoir des soins médicaux si leur état de santé le requiert ;
- soulignez que si ces personnes sont jugées, leur procès devra être conforme aux normes internationales d'équité, ce qui implique notamment qu'elles devront être autorisées à se faire représenter par l'avocat de leur choix.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

President Maumoon Abdul Gayoom  
The President's Palace  
Maafannu Theemuge  
Malé 2002, République des Maldives

**Télégrammes** : President Gayoom, Malé, Maldives

**Fax** : + 960 32 55 00

**Formule d'appel** : *Dear President Gayoom, / Monsieur le*  
Président de la République,

**Ministre de l'Intérieur :**

Ismail Shafeeu  
Minister of Home Affairs  
Ministry of Home Affairs  
Huravee building, 3<sup>rd</sup> Floor  
Ameer Ahmed Magu

Malé 2005, République des Maldives

**Télégrammes** : Minister of Home Affairs, Malé, Maldives

**Fax** : + 960 32 47 39 (Il est possible que le téléphone sonne à  
plusieurs reprises avant que la connexion ne soit établie.)

**Formule d'appel** : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre*

**COPIES aux représentants diplomatiques des Maldives dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT***

**APRÈS LE 17 JUILLET 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*